

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

45^{ème} RALLYE REGIONAL DE L'ASA NANCY

14 et 15 novembre 2026

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA NANCY 0308
Nom du Rallye :	45 ^{ème} rallye régional de l'ASA NANCY
Date :	14 et 15 novembre 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	La coupe de France des rallyes 2027 coefficient 2. Le challenge des rallyes Pilotes et Copilotes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.
Participation étrangère autorisée ?	
Visa Ligue (date et numéro) :	N°54 en date du 24/08/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 658 en date du 24/08/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	DUMAS Frédéric
Téléphone :	06 18 25 34 96
Mail :	Frederic.dumas54@orange.fr
Comité d'Organisation	
Président :	DUMAS Frédéric
Membres :	Les membres de l'ASA NANCY
Secrétariat du Rallye, Adresse :	DUMAS Frédéric, 7 rue du puit Joppe 54450 BLAMONT
Téléphone :	06 18 25 34 96
Mail:	Frédéric.dumas54@orange.fr
Permanence du Rallye :	Ancien collège E.Fournier, rue Raymond Poincaré, 54540 Badonviller pendant toute la durée du Rallye
Lieu, date, horaire :	Du samedi 14/11/2026 à 14h00 au dimanche

	15/11/2026 à 21h00
Organisateur technique	
Nom :	ASA NANCY
Adresse :	13 rue du pont pierre 54420 BACCARAT

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	7 septembre 2026
Ouverture des engagements	7 septembre 2026
Clôture des engagements	2 novembre 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 14 novembre 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Restaurant le vieux ciné, 2 rue Bienfaiteur C Crouzier 54540 BADONVILLER de 8h15 à 14h00 A partir de 14h30 à 18h00 même endroit que les vérifications administratives
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 14 novembre 2026 de 8h30 à 19h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	École primaire, 20 rue Raymond Poincaré 54540 BADONVILLER le 14 novembre 2026 de 14h30 à 20h00
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Devant école primaire, 20 rue Raymond Poincaré 54540 BADONVILLER le 14 novembre 2026 de 14h45 à 20h15
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	A l'issue des vérifications techniques
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Ancien collège E. Fournier, rue Raymont Poincaré 54540 BADONVILLER le 14 novembre 2026 à 19h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Panneau d'affichage numérique (https://www.pksoft.fr/FR/), le 14 novembre 2026 à 20h30
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Panneau d'affichage numérique (https://www.pksoft.fr/FR/), le 14 novembre 2026 à 20h30
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Remis aux vérifications administratives contre émargement
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé, rue Gambetta 54540 BADONVILLER le dimanche 15 novembre 2026 à 7h30
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Panneau d'affichage numérique (https://www.pksoft.fr/FR/), le 15 novembre 2026

Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé, rue Gambetta 54540 BADONVILLER le dimanche 15 novembre 2026 à 16h00
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Garage FULPIN, 18 rue Gambetta 54540 BADONVILLER le dimanche 15 novembre 2026.
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Panneau d'affichage numérique (https://www.pksoft.fr/FR/), le 15 novembre 2026 à 18h30
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	École primaire, 20 rue Raymond Poicaré 54540 BADONVILLER le dimanche 15 novembre 2026 à l'issue de l'entrée au parc fermé final

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	COTTET Patrice n°8012/0305
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	CONDAMIN Claude n°122813/0314 ANTOINE Marc n°315699/0308
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	PECCAUD Michelle n°2309/0314
Directeur de Course	GALLAIRE Christophe n°242385/0314
Directeur de Course Adjoint	DEVAUX Olivier n°1751/0314
Directeurs de Course délégués aux ES PC	NASAZZI Delphine n°11063/0314 =>ES1 STOEKLE Thierry n°3500/0305 => ES2
Directeurs de Course délégués aux ES	ANGELMANN Alain n°214977/0302 =>ES1 MADER Franck n°187564/0323 =>ES2
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	SICHLER Jean-Jacques n°17673/0323=>ES1 CLAUDE Davis n°221403/0308 =>ES2
Commissaire Technique responsable	HAEFFLELIN Daniel n°12679/0322
Commissaires Techniques adjoints	DIPPERT Raphaël n°33491/0322 DERCHE Denis n°33547/0314 LORRAIN Michel n°105082/0314 BACHOFFNER Marc n°232414/0323
Médecin chef	ROYER Emeline n°344693/0322 =>ES1 WIEDENKELLER Michel n°146262/0323 =>ES2
Chargés des relations avec les concurrents	VOGEL Bernard n°25203/0306 ANGELMANN Jocelyne n°233639/0302 NASAZZI François n°11062/0314
Chargé des relations avec la presse	RAGOT Nicolas n°54187/0308
Chronométrateurs	SICHLER Alain n°259784/0323 => ES1 D FRANCHI Françoise n°214894/0305 => ES1 A FAIVRE Sylvie n°110339/0314 => ES2 D THIERY Nathalie n°342012/0308 => ES2 A
Classement	PEUREUX Gérard n°11719/0308
Responsable Commissaire	JORDA Quentin n°240351/0308
Responsable parcs	HURET Brandon n°320872/0308
Responsable intendance	GAUVIN Clara n°345866/0308

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 45^e rallye régional de l'asa Nancy, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 2 novembre 2026**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 335 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 670 €
- **Tout engagement hors asa avant le 10/10/2026** : 315 €
- 1 Membre de l'équipage licencié ASA Nancy : 315 €
- Equipage complet licencié ASA Nancy : 295 €
Dont 5€ pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative, seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 45^e Rallye de l'asa Nancy représente un parcours de 156.9 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.75 km.
Les épreuves spéciales sont :
ES1/3/5 La gouille 7.35 km.
ES2/4/6 Vacon Flavigny 5.9 km.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3
Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : samedi 14 novembre 2026 de 8h30 à 18h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

SCRATCH	1^{er}	1 coupe
	2^{ème}	1 coupe
	3^{ème}	1 coupe
CLASSE	Une médaille à tous les participants rentrant au parc fermé	

1 coupe au 1^{er} équipage totalement Féminin